



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 2 juin 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 33  
Nombre de procurations : 02  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 27 mai 2020  
Date de publication : 8 juin 2020

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAOUI, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

**Référence**

20.02.06.07

**Objet**

Indemnités allouées aux élus municipaux (Maire, Adjoint et Conseillers Délégués)

**Secrétaire de séance**

M. Mathieu BERTHAUD

**Rapporteur**

Mme Isabelle MANGIN

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

M. Jean-Pascal FICHÈRE à Monsieur le Maire  
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Isabelle MANGIN

Le Maire informe l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Son octroi nécessite une délibération.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au Maire, Adjoint et Conseillers titulaires d'une délégation et aux autres Conseillers Municipaux (articles L.2123-23, 24 et 24-1 du CGCT).

Considérant que la commune de Dole appartient à la strate de 20 000 à 49 999 habitants, mais qu'elle est bénéficiaire du versement de la Dotation de Solidarité Urbaine, il est possible d'appliquer les barèmes de la strate démographique supérieure, de 50 000 à 99 999 habitants.

Le Maire indique à l'assemblée que l'enveloppe financière maximale des indemnités est la suivante :

- Indemnité du Maire, 110% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- Et le produit de 44% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique par le nombre d'adjoints (10).

L'enveloppe globale pouvant être attribuée s'élèverait ainsi à 256 699,08 €.

Considérant en outre que la commune est chef-lieu d'arrondissement, et que cette caractéristique permet l'application d'une majoration de 20% sur les indemnités de fonction réellement octroyées au Maire, aux Adjoint ainsi qu'aux Conseillers municipaux délégués (prévue par les articles L.2123-22 et R.2123-23 du CGCT), l'application de cette majoration de 20% porte l'enveloppe maximale pouvant être attribuée à 308 038,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés moins trois oppositions et 2 abstentions :

- **ATTRIBUE** aux élus de la Ville de Dole (Maire, Adjointes et Conseillers titulaires d'une délégation), à compter du 26 mai 2020, dans la limite de l'enveloppe définie ci-avant, des indemnités de fonction aux taux suivants :

**Maire** : 100% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

**Adjointes** : 35,90% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

**Conseillers délégués** : 10,36% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- **ATTRIBUE** au Maire Délégué de GOUX, désigné par le Conseil Municipal du 25 mai 2020, une indemnité de fonction dont le taux sera de 25,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Fait à Dole, le 2 juin 2020  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines
- Élus

Jean-Baptiste GAGNON



**Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal  
(annexé à la délibération)**

<b>FONCTION</b>	<b>Prénom NOM</b>	<b>MONTANT MENSUEL BRUT au 26 mai 2020</b>	<b>POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL FP</b>
Maire	Jean-Baptiste GAGNOUX	3 889,38 €	100%
1 <sup>er</sup> adjointe	Isabelle MANGIN	1 396,29 €	35,90%
2 <sup>ème</sup> adjoint	Mathieu BERTHAUD	1 396,29 €	35,90%
3 <sup>ème</sup> adjointe	Sylvette MARCHAND	1 396,29 €	35,90%
4 <sup>ème</sup> adjoint	Stéphane CHAMPANHET	1 396,29 €	35,90%
5 <sup>ème</sup> adjointe	Justine GRUET	1 396,29 €	35,90%
6 <sup>ème</sup> adjoint	Daniel GERMOND	1 396,29 €	35,90%
7 <sup>ème</sup> adjointe	Frédérique DRAY	1 396,29 €	35,90%
8 <sup>ème</sup> adjoint	Philippe JABOVISTE	1 396,29 €	35,90%
9 <sup>ème</sup> adjointe	Maryline MIRAT	1 396,29 €	35,90%
10 <sup>ème</sup> adjoint	Alexandre DOUZENEL	1 396,29 €	35,90%
Conseillère déléguée	Patricia ANTOINE	402,94 €	10,36%
Conseiller délégué	Jean-Pierre CUINET	402,94 €	10,36%
Conseillère déléguée	Isabelle DELAINE	402,94 €	10,36%
Conseillère déléguée	Nathalie JEANNET	402,94 €	10,36%
Conseiller délégué	Jean-Philippe LEFÈVRE	402,94 €	10,36%
Conseiller délégué	Mohamed MBITEL	402,94 €	10,36%
Conseillère déléguée	Catherine NONNOTTE-BOUTON	402,94 €	10,36%
Conseiller délégué	Jean-Michel REBILLARD	402,94 €	10,36%
	Total mensuel	21 075,80 €	
		Total annuel	252 909,60 €

<b>FONCTION</b>	<b>PRENOM NOM</b>	<b>MONTANT MENSUEL BRUT au 26 mai 2020</b>	<b>POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL FP</b>
Maire Délégué de GOUX	Isabelle GIROD	991,79 €	25,50%
	Total mensuel	991,79 €	
		Total annuel	11 901,48 €